

### MAIRIE

Le bourg, 03210 GIPCY  
04 70 47 23 59

mairie.gipcy@wanadoo.fr

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :**  
9h30 - 12h30 et 13h15 - 17h15  
**Mercredi semaine impaire :** 9h - 12h  
**Samedi semaine paire :** 9h - 12h

*Nous sommes heureux  
de vous accueillir sur la commune !  
Voici une fiche pratique pour vous  
guider dans votre installation.  
Nous nous tenons à votre disposition  
pour vous rencontrer, vous orienter  
et vous accompagner.*



### DES AGENTS À VOTRE SERVICE :



**Caroline MICAUD**  
Secrétaire de mairie



**Elodie PREVAULT**  
Animatrice du Lieu Unique d'Accueil  
Communauté de Communes

### DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE :



**David DELEGRANGE**  
Maire



**François ENOUX**  
Vice-Président de la Communauté  
de Communes en charge de l'accueil



## VOS ENFANTS

Vous êtes parents ou allez le devenir ? Alors bienvenue les questions !  
Contactez Mathilde RIGAL, coordinatrice petite enfance pour les 0-6 ans. Elle vous orientera vers les services pour vos enfants, en fonction de vos envies et besoins :  
**07 64 35 62 40 - enfance@ccbb.fr**

**ASSISTANTS MATERNELS** à domicile à Gipcy, Saint-Hilaire, Saint-Aubin-le-Monial, Bourbon l'Archambault, Rocles et Tronget. Maisons d'assistants maternels : « MAM Arcs-en-ciel » à Rocles, « MAM Les Pimousses » à Tronget (renseignements auprès du Relais Petite Enfance)  
Crèche Coucou Bébé (Bourbon l'Archambault) - **04 70 67 31 14**



### RELAIS PETITE ENFANCE SERVICE ITINÉRANT

(nouveau nom du Relais d'Assistants Maternels du Bocage)  
**06 61 34 12 35 / ram@ccbb.fr**



### LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « LA MAISONNETTE » SERVICE ITINÉRANT

**07 63 74 27 69 / parentalite@ccbb.fr**



### MA DIFFÉRENCE EN BOCAGE SERVICE ITINÉRANT

Pôle ressources pour les 0-18 ans et leur entourage.  
Sandra NAVETAT, éducatrice, accompagne les besoins spécifiques.  
**07 64 35 62 36 / s.navetat@ccbb.fr**

**Ecole élémentaire** de Saint-Hilaire - **04 70 66 51 46**

**Cantine** sur place

**Accueil périscolaire**

**Accueil de loisirs** : centre social Adéquat (Bourbon l'Archambault) - **04 70 67 12 63**

**Collège Achille Allier** à Bourbon l'Archambault (10 min) - **04 70 67 03 01**

**Lycées** : Agglomération de Moulins (25 min)

Enseignements technique, professionnel, lycée agricole, lycées généraux.

**GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES EN ALLIER POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS SUR LEUR SECTEUR, DE LA MATERNELLE AU LYCÉE.**



## SANTÉ

**Infirmiers** : Gipcy, Saint-Hilaire, Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines, Souvigny

**Pharmacies** : Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines, Souvigny

**Médecins** : Gipcy, Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines, Souvigny

**Masseurs-kinésithérapeutes** : Noyant d'Allier, Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines, Souvigny

**Dentistes** : Bourbon l'Archambault, Souvigny

**Urgences, hôpital et maternité** : CH de Moulins-Yzeure



## COMMERCES ET SERVICES

**Gipcy** : Pizzeria, agence postale communale (aux horaires d'ouverture de la mairie).

**Saint-Hilaire** : Epicerie, bar-tabac, boulangerie-pâtisserie, garage, restaurant, maraîchage en vente directe.

Les villes de Bourbon l'Archambault et Souvigny accueillent l'ensemble des commerces et services de proximité complémentaires.



## ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE

Le bocage bourbonnais, c'est 25 communes et plus de 300 associations : il y en a forcément une faite pour vous ! Renseignements auprès de votre mairie, de l'Office du Tourisme et du Lieu Unique d'Accueil.



BOCAGE BOURBONNAIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères le jeudi.  
Dépôt des sacs poubelles dans les bacs gris.  
Tri sélectif (dont carton, papier, bouteilles plastique, flacons aluminium) : à déposer en vrac à l'intérieur des bacs jaunes.  
Verre : apport volontaire dans les colonnes de tri situées sur la commune.

**DÉCHÈTERIE DE TRONGET**  
**SICTOM SUD ALLIER**  
Rue du Silo, 03240 TRONGET  
**06 73 67 36 73**

*Horaires d'ouverture d'été  
(du 01/03 au 31/10)*  
Mardi, mercredi : 8h15 - 12h  
Jeudi, vendredi : 14h - 17h45  
Samedi : 8h15 - 12h  
Fermée le dimanche et le lundi

*Horaires d'ouverture d'hiver  
(du 01/11 au 29/02)*  
Mardi, mercredi : 8h45 - 12h  
Jeudi, vendredi : 13h30 - 16h45  
Samedi : 8h45 - 12h  
Fermée le dimanche et le lundi

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Contactez le SIVOM 15 jours avant votre arrivée et départ d'un logement.

**SIVOM NORD ALLIER**  
7 lotissement Les plantes, 03210 SAINT-MENOUX  
**04 70 43 92 44 / [sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr](mailto:sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr)**

*Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h - 17h.  
Urgence 24h/24 et 7j/7 au même numéro.*

## LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

### LIEU UNIQUE D'ACCUEIL

Elodie Prévault anime ce service d'accompagnement des nouveaux habitants sur le territoire : votre projet de vie est au centre de nos préoccupations et nous vous orientons vers les bons interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre activité professionnelle, votre projet familial et votre vie sociale.

**07 64 35 62 34 / [e.prevault@ccbb.fr](mailto:e.prevault@ccbb.fr)**



Ce poste est cofinancé par l'Union Européenne. L'Union Européenne s'engage dans le Massif Central avec le Fond Européen de Développement Régional.

## VOUS VOUS INSTALLEZ

### CONTRATS ET ABONNEMENTS

Avant de quitter votre domicile, veillez à résilier vos différents contrats d'abonnement : électricité, eau, gaz, téléphonie et Internet... Informez de manière anticipée ces mêmes organismes en leur indiquant votre date d'arrivée dans votre nouveau logement.

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Pensez à informer les différents organismes dont vous dépendez : la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, le centre des impôts, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, votre caisse de retraite, etc. Vous pouvez réaliser le changement d'adresse via un formulaire en ligne disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Prévenez également votre assurance et votre banque. La Poste propose des contrats de suivi de courrier.

### DÉMARCHES POUR VOTRE VÉHICULE

Votre véhicule déménage avec vous. Pour lui aussi, plusieurs démarches sont obligatoires :

- Assurance** : signalez le changement d'adresse à votre assureur ;
- Carte grise** : une demande en ligne doit être réalisée dans le mois qui suit votre déménagement. Vous pouvez l'effectuer sur Internet depuis chez vous ou être accompagné par un agent France Services lors de sa permanence en mairie (sur rendez-vous).

### À VOTRE ARRIVÉE

Pensez à vous rendre en mairie pour vous inscrire sur les listes électorales. C'est aussi l'occasion de venir nous rencontrer pour activer le réseau d'accueil !

## À la découverte du territoire

Office de Tourisme du Bocage Bourbonnais :  
1, place de l'Hôtel de Ville - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT  
**04 70 67 09 79 / [otbourbon@free.fr](mailto:otbourbon@free.fr)**



Téléchargez l'application  
**Bocage Bourbonnais Tourisme**



[www.ccbb.fr](http://www.ccbb.fr)



Cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec LEADER.